



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine  
France

# **BPCE SFH S.A.**

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur  
les conventions et engagements réglementés***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2018

BPCE SFH S.A.

50 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

*Ce rapport contient 3 pages*



KPMG S.A.  
Siège social  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



PricewaterhouseCoopers Audit  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine  
France

## **BPCE SFH S.A.**

Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris  
Capital social : €.600 000 000

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société BPCE SFH S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### ***Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.



**BPCE SFH S.A.**  
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements  
réglementés  
3 avril 2019*

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

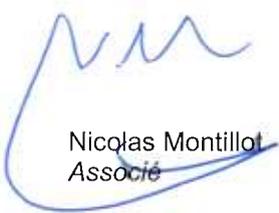
Paris La Défense, le 3 avril 2019

Neuilly-sur-Seine, le 3 avril 2019

KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

  
Marie-Christine Jolys  
Associée

  
Nicolas Montillot  
Associé